

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2019

2019-022

Date de convocation : 25/03/2019

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 9

votants : 9

L'an deux mil dix-neuf, le premier du mois d'avril à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE,

Absents excusés : V. LEROY

Absents non excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°22 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019-18 - TAUX D'IMPOSITION RETENUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition 2019.

	BASE D'IMPOSITION	TAUX FIXES	PRODUITS
Taxe d'habitation	519 000	10,97	56 934€
Taxes Foncières sur les propriétés bâties	309 300€	17,04	52 704€
Taxes Foncières sur les propriétés non bâties	13 200€	46,12	6 087€
TOTAL DU PRODUIT A TAUX CONSTANT			115 725€

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces taux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le Maire

Daniel CHARLET

